



Référendum CH : Non à d'éventuelles mesures Covid



Le 16 décembre 2022, le Parlement suisse a décidé de prolonger certaines dispositions de la loi Covid-19 jusqu'à la mi-2024. Il s'agit entre autres du certificat Covid, de l'application Covid et de l'adoption de mesures telles que l'obligation de porter un masque. La prolongation de l'article 3 en particulier présente un grand danger, car elle permettrait d'autoriser n'importe quel autre « vaccin » à ARNm sans examen complet. Écoutez maintenant d'autres raisons pour lesquelles un référendum a été lancé contre la prolongation de la loi.

Le 16 décembre 2022, le Parlement suisse a décidé de prolonger certaines dispositions de la loi Covid-19 jusqu'à la mi-2024. L'élément central de cette décision est la base légale pour le certificat Covid, pour l'application Covid et l'adoption de mesures telles que l'obligation de porter un masque. Plusieurs groupements ont lancé un référendum contre cette décision et collectent des signatures. Daniel Trappitsch, du Réseau de décision sur la vaccination, voit notamment un grand danger dans la prolongation de l'article 3. Il s'agit dans cet article de prévoir des exceptions à l'obligation d'autorisation pour les médicaments ou encore d'adapter les conditions d'autorisation ou la procédure d'autorisation. Si cet article est prolongé, tout autre « vaccin » à ARNm pourrait être autorisé sans examen complet. Dans son commentaire du vendredi "BRISANT" du 30 décembre 2022, le journaliste Anian Liebrand critique lui aussi vivement la prolongation des dispositions légales. Écoutez ci-dessous un extrait de son commentaire intitulé « Nous devons nous battre encore une fois » :

Tirer un trait plutôt que de continuer

Il n'y a tout simplement aucune raison rationnelle de prolonger une nouvelle fois la loi Covid-19. Il serait plutôt temps de combler les fossés qui se sont creusés à travers les familles et les amitiés. [...] Le temps est venu de tirer un trait sur ce chapitre et de signaler aux nombreux citoyens qui ont perdu confiance dans notre système au cours de la pandémie que l'on a appris de ses erreurs et que l'on souhaite les reconquérir.

Mais que fait notre Assemblée fédérale ? Elle continue à maintenir en vie la loi Covid-19 et refuse - à l'exception de l'UDC et de l'UDF - de faire un bilan complet des mesures prises par l'État pour lutter contre la pandémie. Pas la moindre trace d'humilité ou même de repentance. En l'espace de deux ans, au moins 60 milliards de francs d'impôts ont été dépensés pour des mesures, et des garanties, et des cautions ont été contractées pour 42 autres milliards. Ce simple fait exige une enquête à grande échelle sur la manière dont l'argent des contribuables a été utilisé.

Un retour à la normale durement acquis

Il n'est donc pas étonnant que le scepticisme ne faiblisse pas : comment le Conseil fédéral et le Parlement peuvent-ils faire croire qu'ils visent un « retour à la normale » si, dans le même temps, ils ne veulent pas perdre le pouvoir de remettre en vigueur à leur guise le certificat Covid, dont l'inutilité est avérée ? Les contemporains cultivés reconnaissent clairement les parallèles historiques avec la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Il a fallu des efforts persévérants de la part du peuple et une initiative populaire fédérale pour abolir le

régime des pleins pouvoirs du Conseil fédéral prévu pour le temps de guerre et revenir à la démocratie directe. Après la fin de la guerre, cela a finalement duré plus de sept ans, avant que l'Assemblée fédérale abroge les derniers décrets sur les pleins pouvoirs fin 1952. Apparemment, en Suisse aussi, la classe politique n'est pas à l'abri d'un gain de pouvoir temporaire. C'est pourquoi il appartient une fois de plus au peuple de reconquérir sa souveraineté à la force du poignet. [...] Tous ceux qui déplorent une nouvelle tempête et disent qu'il n'y a plus de mesures à prendre peuvent facilement être contrés : Si aucune nouvelle mesure n'est prévue, pourquoi prolonger la loi jusqu'à mi-2024 ? Voilà ce qui ressort du commentaire de Liebrand. Si vous, citoyens suisses, souhaitez soutenir ce référendum, vous avez la possibilité, sous cette émission, de télécharger et d'imprimer les feuilles de référendum des différents comités. Veuillez noter que les feuilles de signatures doivent être renvoyées au comité concerné au plus tard le 15 mars 2023. Le plus vite sera le mieux !

de brm

Sources:

Webseite des Referendumskomitees „Referendum Covid-19“ <https://covid19-referendum.ch/start/>
Verein „Bürger für Bürger“ zum Referendum <https://www.freie-meinung.ch/corona/referendum/564-referendum-gegen-das-covid-19-gesetz>
News des Referendumskomitees „Maßnahmen Nein“ <https://massnahmen-nein.ch/news/>
BRISANT, der aktuelle Freitags-Kommentar von Anian Liebrand
<https://schweizerzeit.ch/wir-muessen-nochmals-kaempfen/>

Cela pourrait aussi vous intéresser:

#PolitiqueSuisse - www.kla.tv/PolitiqueSuisse

#Vaccination-fr - Vaccination - oui ou non ? Faits et arrière-plans - www.kla.tv/Vaccination-fr

#Suisse - www.kla.tv/Suisse

#CommentairesMediatiques - Commentaires médiatiques - www.kla.tv/CommentairesMediatiques

#Coronavirus-fr - Coronavirus - www.kla.tv/Coronavirus-fr

#JusticeLegislation - Justice et Legislation - www.kla.tv/JusticeLegislation

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.